

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1064 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 1064

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1939

Numéro JO
n° 515 du 31/10/1939

Date du numéro
31 octobre 1939

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le radiogramme ministériel circulaire n° 79 du 28 septembre 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis : 1° Le décret du 1er septembre 1939 fixant le taux et les conditions d'attribution des allocations instituées en faveur des familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux pendant la mobilisation; 2° Le arrêté intel ministériel du 27 septembre 1959 concernant les allocations aux familles des mobilisés. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie apres avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert DESCHAMPS.